

Service instructeur

DEVI - Service de l'Environnement et de
l'Agriculture

Service consulté

SJU

**ACCOMPAGNEMENT D'ACTIONS EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT
ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Résumé : Le Département encourage la mise en œuvre de projets en faveur de la préservation de l'environnement, du développement durable et de la mise en place d'une restauration de qualité dans les collèges et propose de soutenir, à ce titre, différentes structures œuvrant dans ces domaines pour un montant total de 24006 €.

Conformément au rapport budgétaire relatif à la politique de l'Environnement et du Cadre de Vie pour l'année 2018 (délibération du Conseil départemental n° CD -2017-7-6-1 du 21 décembre 2017), un montant de 60 000 € a été inscrit au sein du budget départemental pour l'encouragement et le développement rural dans le cadre de l'amélioration de l'environnement et du développement durable.

A ce titre, le Département soutient des structures travaillant au développement des mêmes objectifs que notre collectivité, à savoir la préservation de l'environnement, le développement durable et la mise en place d'une restauration scolaire de qualité dans les collèges.

Dans ce cadre, il vous est ainsi proposé de :

- 1- Soutenir des manifestations à destination du grand public et des scolaires organisées par :
 1. l'organisme de sélection de la race vosgienne, à hauteur de 1 000 €,
 2. l'association Eleveurs bovins du Haut-Rhin, à hauteur de 3 206 €,
 3. les Jeunes Agriculteurs du Haut-Rhin, à hauteur de 3 800 €.

- 2- Soutenir l'accompagnement des différents acteurs des restaurations scolaires des collèges pour l'introduction de produits locaux et/ou bios dans les menus, conformément aux objectifs fixés par l'Etat, accompagnement assuré par :

4. l'organisation Professionnelle de l'Agriculture Biologique d'Alsace (OPABA), à hauteur de 10 000 €,
5. l'Interprofession Fruits et Légumes d'Alsace (IFLA), à hauteur de 6 000 €.

Pour information, ces demandes ont fait l'objet d'un avis favorable de la commission thématique de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie réunie le 1^{er} juin.

En conclusion, je vous propose de :

- soutenir les 5 organismes cités précédemment pour les opérations qu'ils mènent aux côtés de notre collectivité en faveur de l'environnement et du développement durable,
- leur attribuer une subvention d'un montant total de 24 006 €, réparti selon le tableau en annexe.

Les crédits nécessaires seront prélevés sur le Programme C741, chapitre 65, fonction 928, nature 6574. Ces subventions feront l'objet d'un versement unique en fin d'opération.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT